



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**01-07-2016-04**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Le premier juillet deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, PEAN, POLHER, LOQUET, POLHER et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

**Pouvoirs** : M. HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

**Excusée** : Mme BERT Carine

**Secrétaire de séance élue** : Mme Marie Christine BAZIARD

### **OBJET : APPROBATION DU PEDT**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dès la rentrée scolaire 2013.

Avec l'arrivée du coordinateur des activités périscolaires en septembre 2014, le déroulement des temps périscolaires est plus serein.

Un comité de pilote des TAP s'est réuni le 7 juin 2016 en mairie pour faire le bilan des trois années d'activités.

La commission scolaire souhaite reconduire cette organisation pour l'année 2016-2017, un projet a été soumis à l'Inspection d'Académie.

L'adjointes aux affaires scolaires présente à l'assemblée le projet de P.E.D.T. (Projet Educatif Territorial) mis en place par la commission scolaire et périscolaire et soumet cette organisation prévisionnelle à l'étude des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** le projet de P.E.D.T. tel que décrit par M. le Maire et Mme L'adjointe déléguée aux affaires scolaires et annexé à la présente (organisation de la pause méridienne avec mise en œuvre du double service, programmation des activités sur l'extra scolaire de l'après-midi, articulation avec les services du transport scolaire, de la garderie périscolaire et les plages d'enseignement...).

**CONFIRME** sa volonté de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2013 selon l'organisation définie par la commission scolaire et périscolaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/07/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/07/2016